

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2019-280**

**Adoption du règlement R-2019-280 (Règlement amendant le règlement R-2007-79 concernant les dépenses particulières)**

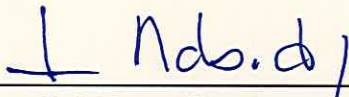
Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-280 amendant le règlement R-2007-79 concernant les dépenses particulières, a été adopté le 9 septembre 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 11 NOVEMBRE 2019**

---

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 11 novembre 2019.



---

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier